

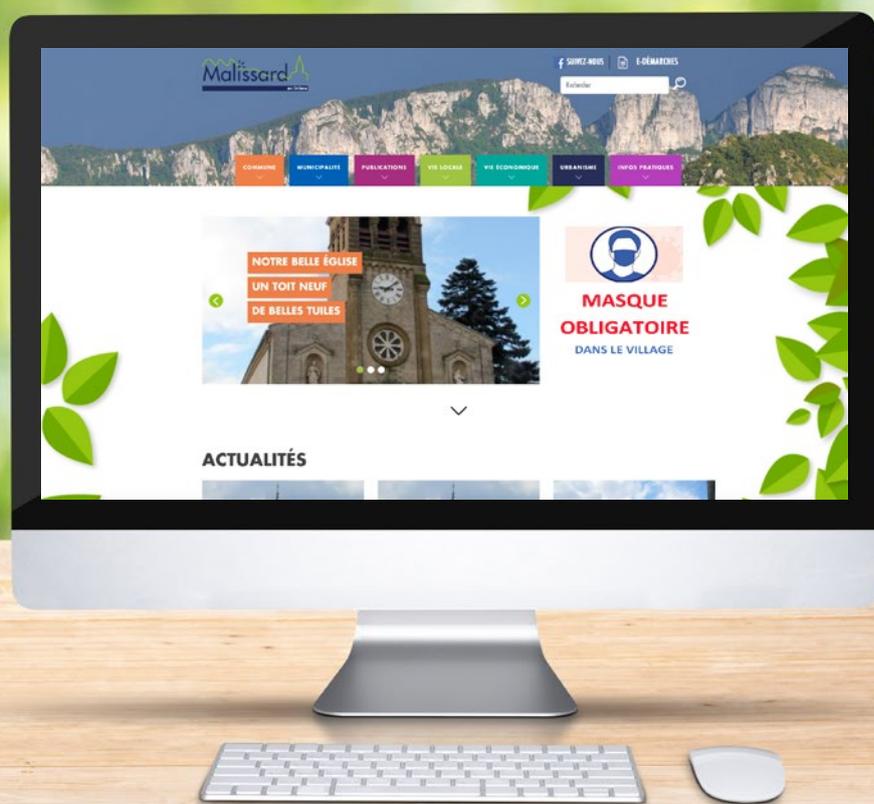
LE MAGAZINE
D'INFORMATION
MUNICIPALE

MAI 2021

n°5

Mag' lissard

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3
Information mairie



PAGE 5
Conseil municipal



PAGE 13
Un peu d'histoire...



PAGE 14
Le coin des associations

www.malissard.fr

Renseignements utiles

Mairie

5, place de la mairie
26120 Malissard
Tél. : 04 75 85 22 00
Fax : 04 75 85 45 77
mail : contact.accueil@malissard.fr
Horaires de réception du public
Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mardi et vendredi de 8h00 à 12h00
fermé le jeudi

Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA
sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET
sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT
sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL
le mardi après-midi ou le vendredi après-midi
sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT
le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIERE
le mardi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR
le lundi matin sur rendez-vous.

Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Place de la poste

La Poste

04 75 85 24 57
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le jeudi de 9h00 à 11h30.

Pharmacie

04 75 85 26 54

Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

Bibliothèque

04 75 85 47 69
Ouverture :
• lundi de 16h15 à 18h00
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
• samedi de 10h00 à 12h00

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

Les Permanences Infos/ Conseils :
Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéléger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :
Contact : Tél. 04 75 55 30
Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à : dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu

les mercredis matins et samedis matins selon les secteurs, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

Déchèteries les plus proches :

Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

Montvendre

Quartier le Molle
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 33

Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 54

Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr
Tél. : 04 75 60 26 70

Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 79 20 86

Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence
Tél. : 04 75 79 04 01

SIÉPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

Etat civil

Cartes nationales d'identité et passeports

a création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa

Commune. Il doit présenter une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26
Dentistes : 04 75 85 26 49

Infirmières

M^{me} BEDROSSIAN :
1, allée des Écoliers 26120 Malissard
Tél. : 06 62 16 08 44

Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard
Tél. : 04 75 25 40 83
M^{me} Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)
M^{me} Anne-Lise DELORBRE (IDE)
M^{me} Élodie QUINSON (IDE)
M^{me} Fabienne REYNAUD (IDE)
M^{me} Laure SOUCHON (IDE)
M^{me} Lætitia VALETTE (IDE)
Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard
Tél. : 06 95 86 36 25
M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)
M. Ghislain VENDEL (IDE)
Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

Ostéopathes :

M^{me} Aurélie VANTARD,
4 avenue du Vercors
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M^{me} Marlène FIORE,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80
ou sur internet à www.zenrdv.com

M. DERMONT Mathieu,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur rendez-vous à www.osteopathemalissard.com

Responsable publication : **Mairie de Malissard**
Directeur de publication : Jean-Marc VALLA
Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET et Fabienne ESPOSITO
Dépôt légal : **Mai 2021**
Création graphique et impression **A.J.C. Impression**
26120 Chabeuil



Edito du Maire

Chères Malissardoises, chers Malissardois,

Il y a un an, nous venions de voter pour les élections municipales... Il y a un an, on ne le savait pas encore mais un évènement majeur allait bouleverser notre quotidien et mettre nos vies entre de longues parenthèses : le confinement dû à cette fichue COVID ! Que de chemin parcouru en une année...

Et nous voici arrivés au mois d'avril 2021 au terme d'une année éprouvante à tous les niveaux. Mais les jours rallongent, les oiseaux recommencent à gazouiller et la nature se réveille... pas de doute le printemps est là. Notre envie de revenir à une vie normale se fait plus que jamais ressentir. Mais voilà, il nous faut rester prudents et patients. La COVID et ses variants sont là et nous appellent à encore plus de vigilance.

Comme depuis un an, votre municipalité, vos élus seront à vos côtés et resteront actifs pour garder le lien social qui nous unit. Ils continueront à prendre les décisions qui s'imposent afin d'assurer la sécurité de tous même si cela peut générer une insatisfaction légitime chez certains. Nous l'assurons car c'est cela agir en élu responsable. Prenez soin de vous et continuez à appliquer les gestes barrières.

Bonne lecture

Malissardoisement vôtre !

Jean-Marc VALLA

Etat civil



Naissance

Ethan HENARD
le 13 janvier 2021



Décès

Claude MARTIN
Le 25 décembre 2020

Irène VIDORET
Le 14 janvier 2021

André BOURRETTE
Le 27 janvier 2021

Nouveau site internet, nouveau logo et nouvelles adresses Mails

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre nouveau site Internet vient de voir le jour.

En effet, l'équipe de la commission communication a travaillé sur la réalisation d'un site plus simple, plus coloré et plus fonctionnel. L'ancien site ne correspondant plus aux innovations et à nos attentes.

Vous pouvez dès à présent vous connecter à l'adresse qui reste inchangée, à savoir : www.malissard.fr.

Depuis la page d'accueil, vous pourrez cliquer sur un lien qui vous dirigera directement sur la page Facebook de la commune. Vous retrouverez également la diffusion des articles défilants en direct sur le panneau lumineux d'information.

Des rubriques seront développées, petit à petit, en fonction de l'avancée du travail de collecte des données.

Nous avons profité de cette nouvelle technologie pour relooker le logo de la commune, sans en changer son sens.



Enfin pour plus de facilité de communication, les adresses mails de la mairie ont été simplifiées et des adresses mails ont été créés par commission. Voici les nouvelles adresses :

Les services administratifs :

- Accueil de la mairie : contact.accueil@malissard.fr
- Urbanisme : service.urbanisme@malissard.fr
- Police municipale : contact.police@malissard.fr
- Centre de Loisirs sans Hébergement : contact.clsh@malissard.fr

Les commissions :

- Urbanisme : commission.urbanisme@malissard.fr
- Communication : commission.communication@malissard.fr
- Animation, Associations, Sports et Culture : commission.aasc@malissard.fr
- Commission finance : commission.finance@malissard.fr
- Sécurité, Sureté et Environnement : commission.sse@malissard.fr
- Éducation, jeunesse : commission.jeunesse@malissard.fr
- Centre Communal d'Action Sociale : ccas@malissard.fr

LES SERVICES TECHNIQUES

Philippe GAGNAIRE, responsable terrain, et 3 collaborateurs, Lucas VITTINI, Gary PUEL et Jacques PRADEL composent les services techniques de notre commune. Ils ont été rejoints ces derniers jours par Paulin CHABROL en Contrat aidé de 6 mois qui leur prêtera main forte jusqu'à fin septembre.

Côté espaces verts, l'avenue des Cévennes a été embellie avec le nettoyage du gazon synthétique et le changement des copeaux (issus de la taille des arbres de janvier 2020), et également de la restructuration du massif paysager face au lotissement «le Verger des Quarts». Tous ces végétaux proviennent de l'ancien square.

Du côté des travaux d'intérieur, les éclairages de l'école et de la mairie ont été remplacés par des lampes à LED. La salle des mariages et la salle du Conseil Municipal ont été repeintes pour leur redonner un coup de fraîcheur.

Enfin, en ce qui concerne les travaux extérieurs, l'équipe a procédé au remplacement des clôtures pare-balls au stade d'honneur de football, de la mise en place d'appui vélo et de bornes d'hygiène canine (trésorerie ouest, place Colette Bès derrière la mairie).

L'ensemble de l'équipe municipale profite de cet article pour remercier les agents des services techniques qui ont répondu présents pour remplacer les personnes détectées «cas contact» et procéder à leur place au nettoyage et à la désinfection des bâtiments communaux, notamment des écoles, de la cantine et des locaux du périscolaire. Ils ont ainsi permis d'accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène satisfaisantes.



Lucas, Phillipe, Jacques et Gary

Conseil municipal du 18 janvier 2021

Présents : MM. JM VALLA, P. ALBOUSSIERE, M^{mes} L. BLANDIN-JOUBERT, I. BLASSENAC, F. BRES-DUFOUR, E. CHALEAT, M. COUR, M^{mes} S. DUPRET, F. ESPOSITO, N. FERREIRA, C. FERREIRA-VALLA, F. GAILLARD, MM. L. JOUD, G. JOURDAN, P. LEFRANC, M^{mes} MEITER, L. ROUYEYROL, M. JM SOUCIET.

Absents excusés : M. W. GILHARD, M^{me} L. ROUYEYROL

Absent : M. E. BARSCZUS

Procurations : M. L. BARRAL à M^{me} S. DUPRET, M. Y. ESCOFFIER à M^{me} E. CHALEAT

Secrétaire de séance : M^{me} F. GAILLARD est désignée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal réuni le 12 novembre 2020 est approuvé à l'UNANIMITÉ

I. URBANISME ET TRAVAUX

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - RESTRUCTURATION COMPLEXE TENNIS PETANQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation engagée pour la restructuration du complexe tennis pétanque qui a fait l'objet d'une publication dans le Dauphiné Libéré et le BOAMP couplée à la plateforme AWS ; la remise des offres était fixée au 30 novembre 2020 et au terme de ce délai, 8 offres ont été déposées.

Les critères de jugement des offres définis par le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix 40 %
- Valeur technique (au regard du mémoire technique ou note méthodologique) 60 %
- dont
 - Composition de l'équipe et moyens humains 40 %
 - Références sur des projets similaires 40 %
 - Méthodologie proposée et planning 20 %

Considérant la procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a été consultée pour avis le 8 décembre 2020,

En conséquence, au vu du rapport d'analyse des offres et de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 01 voix (Y. Escoffier)

ABSTENTION : 01 voix (P. Lefranc)

POUR : 18 voix

DECIDE :

d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à M. Sylvain ROUYEYROL, Architecte,

• d'un montant de 75 000 € HT,

• d'autoriser M. le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021, en section investissement.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES SUBSEQUENTS.

Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Ainsi, les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat départemental d'Énergie de la Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés. Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La Commune de MALISSARD (Drôme) est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 200 MWh par an et se répartissent sur 17 points de Livraison.

Le coordonnateur du groupement est le SDED, Territoire d'énergie Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. La CAO du groupement sera celle du SDED, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

D'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, -

D'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution

D'autoriser Territoire d'énergie Drôme à accéder aux données de consommation d'énergie de la commune.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « CENTRES VILLES ET VILLAGES » - SESSION 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a décidé la mise en place d'un dispositif « Centres Villes et Villages ». Le département, par ce dispositif, souhaite accompagner les communes qui désirent apporter une réponse globale à la revitalisation de leur centre-bourg, en faisant converger les politiques départementales en matière d'habitat, de développement économique, de conservation du patrimoine, de développement culturel et d'investissement auprès des projets portés par les communes ou leurs intercommunalités et les entités économiques du territoire.

Ce dispositif poursuit des objectifs diversifiés mais reliés :

répondre aux besoins en matière d'habitat, participer aux efforts d'animation, de valorisation et de requalification des centres, remédier aux phénomènes de désintérêt des centres, accompagner les initiatives innovantes des territoires et des commerçants.

Il informe que les communes lauréates devront élaborer un plan d'actions global permettant de dynamiser ou redynamiser le centre-ville. Elles pourront faire appel à des prestataires spécialisés pour les accompagner (programmation, faisabilité, concertation et participation habitante...). Le département subventionnera ces missions à hauteur de 50 % du coût hors taxes dans la limite de 50 000 euros hors taxes de dépense éligible par commune.

Dans cette démarche le département accompagnera les porteurs d'actions sur les aides départementales mobilisables, accordera des crédits prioritairement aux communes passant par ce dispositif, pourra mobiliser un bonus de 10 % sur certaines aides et orientera les porteurs d'actions vers des structures tiers pouvant les soutenir.

Monsieur le Maire dit qu'une réflexion globale est portée actuellement sur les thématiques suivantes :

- amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement,
- soutien aux commerces de proximité,
- déplacements dans le centre du village,
- restructuration et adaptation des équipements publics.

et informe que la commune a déposé un dossier de candidature en novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

de confirmer la candidature de la commune de Malissard à l'appel à projets « Centres Villes et Villages » session 2020.

d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tout acte ou pièce relative à ce dossier.



Les élections Départementales et Régionales auront lieu sur deux tours les dimanches 13 et 20 juin. Pour chaque «élection», Il conviendra de voter dans deux urnes différentes, mais dans le même bureau.

A noter que le bureau n°1 « salle des fêtes » sera transféré à la « salle des mariages de la mairie ». Il n'y a pas de changement concernant le bureau 2 « École primaire » ni le bureau n°3 « salle polyvalente de la maison des associations ».

II. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET GENERAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,

Considérant les engagements et factures de l'exercice 2020 non mandatées et certains coûts supplémentaires induits par la gestion de la crise sanitaire (achat de masques, gel hydroalcoolique...),

Considérant les travaux réalisés en régie ainsi qu'il suit :

- Travaux complémentaires extension cantine	7 486,28 €
- Eclairage LED école primaire	13 963,62 €
- Eclairage rue du Lavoisier (salle du 1 ^{er} étage)	1 262,54 €
- Travaux mise aux normes électriques vestiaires foot	6 931,74 €
Total	29 644,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

d'autoriser la décision modificative n° 6 au budget de l'exercice 2020 en procédant aux virements et aux ouvertures de crédits suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

60628 autres fournitures non stockées + 8000,00 €

60631 Fournitures d'entretien + 7 600,00 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion

6574 Subventions de fonctionnement -15 600,00 €

Section investissement		Section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		Chapitre 72 Travaux en régie	
Dépenses :		Recettes :	
Article 21312 Bâtiments scolaires	21 450,00 €	Article 722 Immobilisations corporelles	29 650,00 €
Article 21318 Autres bâtiments publics	8 200,00 €		
DÉPENSES :		RECETTES :	
Chapitre 023 Virement à la section investissement	29 650,00 €	Chapitre 021 Virement section fonctionnement à la section investissement	29 650,00 €

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROGRAMME DE FORMATION SUR TABLETTE - FIXATION DU TAUX APPLICABLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de la commune d'organiser une formation sur tablette destinée aux séniors,

Considérant le programme de formation proposé par C'Numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

D'accepter le programme de formation de C'Numérique pour un montant de 900 € net de taxes,

De fixer une participation de 30 euros par participant (5 euros par session), 8 personnes 240 €

D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur le budget général 2021.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME ET LA COMMUNE POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (A.C.F.I)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, a obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (A.C.F.I) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Ce ne peut être ni un élu, ni l'assistant de prévention.

Le rôle de l'A.C.F.I est notamment de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention.

Le tarif forfaitaire de l'inspection pour l'année 2021 est de 300 € par jour. Ce tarif est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Il comprend les inspections, les déplacements et les frais administratifs.

En conséquence, considérant que la mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail ne peut pas être assurée en interne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

D'approuver le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion,

D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DE VALENCE ROMANS AGGLO

M. le Maire rappelle que Valence Romans Agglo met à disposition sa plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Elle permet à la commune de répondre à l'obligation de dématérialisation des procédures de la commande publique. Les différentes fonctionnalités de la plateforme ainsi que les modalités financières sont décrites dans la convention de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR : 20 voix

DECIDE :

D'entériner la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Valence Romans Agglo,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation de veilleurs communaux dans le cadre du Plan Communal de Sauvergarde :

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Véore-Barberolle et à l'initiative d'un groupe de travail d'élus de l'ex-syndicat mixte du bassin versant de la Véore, des veilleurs communaux doivent être désignés.

Pour Malissard, les conseillers municipaux suivants sont désignés :

Cédric Cour veilleur titulaire et Gérard Jourdan veilleur suppléant.

Ils auront pour mission de surveiller le Guimand (au pont de la RD 176 avenue des Cévennes) et le Béal Crapaud (point de vigilance au Pont de l'avenue de la Buzatte) pendant les épisodes pluvieux intenses. Le but est de créer une solidarité « amont/aval » par la communication du dépassement du seuil d'alerte sur ces cours d'eau des communes d'amont aux communes d'aval. Ce dispositif vient en complément des autres processus existants tels que la vigilance météo, APIC, alerte préfectorale, station de mesure...

Protocole sanitaire cantine : Mme BLANDIN-JOUBERT fait part d'une rencontre avec l'APAP samedi 23 janvier pour aborder notamment le nouveau protocole sanitaire applicable aux cantines.

La séance est levée à 20h15.

La commission Sécurité, Sûreté et Environnement

Depuis septembre 2019, notre commune est dotée de caméras de vidéosurveillance. 38 caméras ont été acquises et disposées dans différents lieux.

Cette politique d'implantation fait suite à de nombreuses dégradations subies en 2018 et 2019. Souvenez-vous : des arbres et des plantes saccagés de façon répétée, de la fontaine fracturée place de l'église, des abris de bus cassés, des graffitis sur les murs, des incendies de containers place Emile Courthial et aux Services Techniques... Ces quelques exemples illustrent les actes de vandalisme dont le village faisait l'objet et qui ont bien diminué par la présence de ces caméras.

Si vous êtes sceptique de l'intérêt de ce dispositif à Malissard, le bilan établi en 2020 va vous permettre de ne plus en douter. En effet, suite à des réquisitions de la gendarmerie (47), l'identification des auteurs a pu être effectuée dans de nombreux cas : dégradations de biens publics, dégâts des arbres derrière la mairie et sur des lampadaires, trafic de stupéfiant, accidents avec délit de fuite. Les caméras ont aussi permis d'identifier des véhicules lors de vols à la roulotte, du cambriolage de la pharmacie et de déterminer la chronologie des faits dans une rixe au cœur du village.

Les résultats sont là : l'utilité des caméras n'est plus à prouver. Ainsi, le conseil municipal a voté l'extension du réseau pour 2021. Si le dossier est autorisé par la préfecture et répond aux exigences requises ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 50 à 80% par la Région.

Bien que ce dispositif ait un coût annuel de fonctionnement, il permet à notre commune de limiter ces infractions.

La commission Sécurité et Environnement tient à remercier les personnes qui ont œuvré pour tailler leurs haies et engage les retardataires à réaliser cette activité.

Pour rappel, selon la réglementation, les haies ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 mètres et ne doivent pas franchir les clôtures.

Commission Animation Associations Sports et Culture

Malgré les contraintes sanitaires qui ont vu les activités de notre milieu Associatif sportif se limiter et que certains de nos commerçants ont dû baisser le rideau, notre cœur de village se dote d'un nouveau lieu d'échange.

Sur la place de l'église, une armoire à livres sera à votre disposition afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent, de déposer ou retirer des romans, B.D., albums jeunesse... qui vous aideront à vous évader pendant la période difficile que nous traversons.

Cette armoire à livre a été décorée par les enfants de l'école Louis PERGAUD, précisément, par les élèves de la classe de CE2/CM1 de Mme DUPIN. Nous les remercions pour leur implication et le temps passé à la décoration de ce lieu d'échange.

Nous espérons vivement qu'au fil du temps, nous pourrions proposer aux associations de reprendre leurs activités respectives et de retrouver nos commerçants.

Prenez soin de vous et de vos familles...



Les commissions

La commission Finance

Focus sur la Taxe foncière

Le financement des collectivités territoriales est indissociable de la refonte de la fiscalité locale. Ce schéma est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

À compter de cette date, Malissard ne perçoit plus de ressources de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Environ 80 % des foyers fiscaux n'acquittent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020, les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023.

Cette perte de ressource fiscale pour notre commune sera compensée à l'euro près par le Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par une fraction de frais de gestion de fiscalités locale encore perçus par l'état.

Comment est calculée la compensation versée à chaque commune ?

Chaque commune bénéficie d'une compensation égale à la somme des éléments suivants :

Multiplication entre les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales déterminées au titre de 2020 sur le territoire de la commune et le taux communal de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune

Compensations d'exonération de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune et moyenne des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis entre 2018 et 2020 au profit de la commune.

En fonction de la dynamique des bases du Foncier Propriétés Bâties et du taux adopté par la commune, cette compensation évoluera chaque année.

Et pour les Malissardois, ça donne quoi ?

Le constat est que la politique fiscale de la commune en matière de taux sur le foncier bâti est très frileuse et n'est pas en adéquation avec les enjeux de notre programme. La redistribution des ressources financières de l'état envers les communes diminue chaque année. Nous voulons résolument tourner le dos à la morosité ambiante et investir pour l'avenir. Cette décision va de pair avec les différents axes de développement que nous menons actuellement. Nous avons des projets ambitieux qui passent par une réévaluation des ressources en moyens matériels et humains à l'approche du seuil de franchissement des 3500 habitants.

Nous portons ainsi le taux de foncier bâti de 25.37% à 25.87% soit une augmentation de +1.97%.

Ce taux représente la somme du taux communal de 10.36% et du taux de la part départementale du foncier bâti du département transféré à la commune pour 15.51%

Sur une base prévisionnelle 2021 de 4.564.000€, Malissard pourra compter sur une recette supplémentaire de 22.820€ par an ce qui à périmètre constant dégage une ressource complémentaire de 114.100€ sur 5 ans. Malissard avec un taux de 10.36% reste toujours une commune avec un taux Foncier Bâti faible en regard de ceux pratiqués dans les villages autour de nous.

Illustration

Taxe Foncière avec une valeur locative de 2000€

Avant la réforme fiscale :

Montant payé au total : 197+292+310 = 799€ dont 507€ au titre de la taxe foncière communale et Départementale

Bâti	Commune	Taxe Habitation	Département
Taux	9,86 %	7,31 %	15,51 %
Base	2000	4000	2000
Cotisation	197	292	310

Après la réforme fiscale :

Montant payé au total : 517€ soit +10€ compte tenu de l'augmentation du taux communal de 0.5%

Il est à noter que la taxe d'habitation sur habitation principale et en cours de suppression.

Bâti	Commune	Taxe Habitation	Département
Taux	25,87 %	-	-
Base	2000	-	-
Cotisation	517	-	-



École Élémentaire

Le 10 mars 2021 l'adjointe à l'éducation, Laure Blandin-Joubert et une élue des représentants des parents d'élèves ont rencontré le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) concernant la fermeture d'une classe au sein de l'école élémentaire Louis Pergaud.

Nos arguments ont été entendus et le directeur académique nous a confirmé qu'une commission siègerait en juin afin de confirmer ou non cette fermeture.

Cette décision sera prise en fonction du nombre d'inscriptions reçues pour l'année scolaire 2021/2022.

Nous vous rappelons que les demandes d'inscriptions scolaires doivent être déposées au secrétariat de la mairie avec les documents demandés.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ainsi que l'a annoncé le Dauphiné Libéré dans ses dernières parutions, un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été créé à Malissard. La 1ère réunion a eu lieu le 1er avril dernier au cours de laquelle la politique sociale de la commune a été définie. Le règlement intérieur a été finalisé le 14 avril et le budget voté le même jour.

Quelles sont les missions d'un CCAS ?

Obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants le CCAS est un établissement administratif organisé autour d'un président et d'un conseil d'administration. Son rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles et de lutter contre l'exclusion. Il accompagne l'attribution des aides sociales légales et il est à l'initiative d'actions sociales locales.

Pour notre commune plusieurs axes ont été définis, notamment la volonté de créer un élan solidaire et pouvoir aider les personnes les plus vulnérables à affronter les périodes critiques particulièrement pendant la crise que nous traversons actuellement. Bien évidemment toutes les actions que nous allons mener aujourd'hui seront pérennisées dans l'avenir comme, par exemple, les visites aux personnes isolées. D'autres projets pourront voir le jour quand la situation sanitaire le permettra : rencontres intergénérationnelles, bourses aux vêtements, arbre de Noël, etc...

Dans les mois qui suivent nous pouvons espérer la création d'un point information jeunesse, d'un point d'accueil MDA (Maison Départementales de l'Autonomie), d'un plan d'aide au numérique et aux démarches administratives pour les plus de 60 ans.

Par ailleurs nous vous informons que le nouveau site internet de notre commune comporte une rubrique CCAS où vous trouverez tous les renseignements utiles ainsi que les actions à mener et celles en cours.



Quoi de neuf côté Urbanisme ?

Lotissement de la trésorerie Ouest

Résidence Saint-Exupéry (construction ADIS en partenariat avec AE-SIO) : les travaux avancent et l'ouvrage devrait être livré dans les temps, c'est à dire début 2022.

2 bâtiments ont été érigés. L'accès de la résidence sera contrôlé par badge, il y aura un ascenseur côté sud et 2 montées d'escalier. 3 passerelles relieront les appartements de l'étage. Les jardins situés entre les 2 bâtiments seront communs, 35 places de stationnement ont été prévues.

Un T3 dans le bâtiment ouest sera rapidement terminé et servira de logement témoin pour de futures « portes ouvertes ».

S'agissant de logements sociaux, ADIS, le bailleur social, a bénéficié d'un prêt locatif aidé d'intégration PLAI, les locataires devront donc respecter des plafonds de ressources pour bénéficier d'un logement PLAI (18 logements sont concernés). Les 10 logements restants seront attribués selon les règles du PLUS (plan locatif à usage social).

Tarifs en PLAI : le T4 se loue 480 €, le T3, 390 € et le T2, 320 €.

Tarifs en PLUS : le T4 se loue 560 €, le T3, 440 € et le T2, 360 €.

Les modalités d'attribution des logements relèvent du droit commun. Les dossiers seront examinés en commission sachant que la commune y participe avec voix délibérative. Il est à noter que 8 logements sont en réservation préfectorale et 4 à Action Logement.

Le groupe scolaire

Dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud, la commune a confié une mission de programmation architecturale et technique au bureau d'étude FLORES.

La phase 1 de la mission s'achève. Elle consistait à faire un état-des-lieux et à définir les besoins.

Au cours de cette 1ère étape, une concertation a été organisée auprès des différents groupes d'utilisateurs et protagonistes du projet (directeur des écoles maternelles et élémentaires, représentants des parents d'élèves, APAP, élus, agents communaux...). Parallèlement la qualité environnementale du bâtiment a été abordée. L'objet étant d'aboutir à un profil environnemental attendu du projet.

Prochaine étape : le choix des maîtrises d'œuvre groupe scolaire et espaces publics.

Dès cet été (juillet), des travaux devraient débuter avec la démolition des bâtiments jouxtant la départementale. Ces travaux imposent le déménagement de notre vétérinaire. Très rapidement les anciens locaux du relais d'assistantes maternelles vont lui être concédés, et il bénéficiera donc d'un espace plus aéré et plus lumineux pour continuer à soigner nos petites bêtes.

Tennis/pétanque

Le projet avance, l'esquisse définitive devrait être présentée prochainement (et dans le prochain bulletin)

Nous souhaitons remercier les deux associations qui ont largement participé et contribué à son élaboration. Des concessions ont été faites afin de tenir le budget alloué (1 million d'euros HT)

Le permis de construire pourrait être déposé fin juin afin de commencer les travaux début 2022, et de permettre l'utilisation des nouveaux bâtiments en septembre.

L'agence postale

L'ancienne salle des commissions de la mairie se transforme de jour en jour et permettra d'accueillir les premiers clients début juin. La nouvelle agence postale communale sera accessible tous les matins de 9h30 à 12h30 du lundi au samedi. Une visite des locaux vous sera proposée dans le prochain bulletin municipal.

Une réflexion est menée sur le devenir de l'ancienne poste (bâtiment communal). Nous privilégions la création de commerces, en RDC et logements et/ou bureaux du secteur tertiaire en R+1.

Trésorerie Est

Le 12 avril dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur la vente des parcelles cadastrées AE 321, 322 et 323. Pour rappel, toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines.

La commune est propriétaire de ce tènement, route de la trésorerie d'une superficie de 15.065 m², dite Trésorerie Est. Il fait l'objet d'une opération d'aménagement programmée (OAP) portant sur le taux de LLS (Logement loyer social) à 60%.

Le projet de la commune était de céder ledit tènement pour l'aménagement de lots individuels en accession à la propriété et d'un lot permettant la réalisation de logements seniors de maisons partagées. Plusieurs aménageurs ont fait part de leur intérêt et ont transmis leur offre à la commission urbanisme du 24 février 2021.

Cette dernière a émis un avis favorable à la proposition présentée par D.A.I. (Drome Ardèche Immobilier), en partenariat avec D.A.H. (Drôme Aménagement Habitat) pour un programme de 48 logements dont 19 logements en accession à la propriété et 29 logements locatifs sociaux. La vente devrait se faire fin 2021/début 2022. Le permis d'aménager devra être travaillé en concertation (DAI, DAH et la Commune), avec l'aide du service du droit des sols et de l'architecte conseil de Valence Romans Agglo.

Vendre le terrain de la trésorerie Est à un aménageur privé : bonne ou mauvaise idée ?

Tout d'abord pourquoi vendre ?

C'est un engagement de campagne qui permettra de participer au financement de l'aménagement du groupe scolaire et des espaces publics environnants. L'objectif étant de limiter l'endettement de la commune.

Une vente ne signifie pas perte de maîtrise. La commune participera à l'élaboration du permis d'aménager. Les services de l'état (droits des sols, architecte conseil) seront en appui. Ce permis sera discuté, façonné, entre aménageur, bailleur social et commune. Certains en-

gagements figurent déjà sur la proposition d'achat :

- principe de concertation et présentation publique afin que l'appropriation du projet soit le plus large possible,
- chaque projet de construction devra bénéficier de l'avis conforme de l'architecte de l'agglo,
- le permis d'aménager intègrera un cahier des prescriptions architecturales et paysagères,
- les clôtures sur rues seront réalisées par l'aménageur à ses frais,
- le permis d'aménager comprendra les surfaces planchers maximales autorisées pour chacune des parcelles ainsi qu'un pourcentage minimum de surface végétalisées imposées.

D'autres dispositions restent à travailler et s'ajouteront aux règles d'urbanisme définies dans le PLU, l'objectif étant de fixer les orientations architecturales et de garantir la cohérence du projet.

Pourquoi développer l'urbanisation de notre village ?

Avec le lotissement de la trésorerie Ouest et de nombreuses divisions de parcelles, notre commune va atteindre le seuil des 3500 habitants. La loi SRU (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) devrait donc s'appliquer. Ainsi nous devons augmenter notre pourcentage de logements sociaux afin de limiter les pénalités qui peuvent être conséquentes.

Notre village est très attractif et les logements sont rares et chers. Ce projet permettra de proposer des solutions de logements pour nos enfants et nos parents. Le projet prévoit 29 logements locatifs, dont une partie réservée aux seniors dans le cadre de maisons partagées et 19 en accession à la propriété. Ces constructions constituent l'avenir de notre village, des écoles, de nos associations, de nos commerces... elles sont indispensables pour l'évolution, l'équilibre et la pérennité de notre commune.





RÉSIDENCE SAINT-EXUPÉRY À MALISSARD, LA SOLUTION HABITAT & SERVICES ADAPTÉS AUX SENIORS

Après plusieurs mois de travaux, la Résidence SAINT-EXUPÉRY à MALISSARD accueillera ses premiers locataires en fin d'année 2021.

Proposant 28 logements en location, dont 17 réservés aux services « Soft & Cosy » et une salle commune réservée à l'espace partagé, ce projet, à taille humaine, **résulte d'un partenariat entre AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes**, entreprise mutualiste drômoise à but non lucratif, membre du groupe AÉSIO Santé, le bailleur **ADIS et la commune de MALISSARD**.

Prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes, en leur proposant des logements et des services adaptés à leurs besoins, sont les objectifs qui ont permis de construire le projet de la Résidence SAINT-EXUPÉRY.

UN LIEU DE VIE ADAPTÉ ET UN ENVIRONNEMENT DE PROXIMITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS

Idéalement située, proche du cœur de village, la résidence favorise le maintien à domicile, la mixité sociale et intergénérationnelle grâce aux commerces et services à proximité, aux nombreuses associations présentes sur la commune et un cadre de vie de qualité.

Composée de **15 T2** (d'environ 55 m²) et **2 T3** (d'environ 67 m²) en locatif, les logements sont conçus pour des personnes âgées disposant d'une autonomie suffisante et à destination desquelles une offre de services est proposée à travers des passages quotidiens visant à sécuriser la vie à domicile et des animations ou activités au sein d'une salle commune aménagée à cet effet. **Chaque logement bénéficie également d'un espace extérieur privatif (balcons, terrasses).**

LES SERVICES « SOFT & COSY », UNE GAMME DE SERVICES INNOVANTS ET ACCESSIBLES POUR APPORTER BIEN-ÊTRE, SÉCURITÉ ET LIEN SOCIAL AUX PERSONNES ÂGÉES

En résidence « Soft & Cosy », les locataires font le choix d'un véritable projet de vie : vivre ensemble, rompre l'isolement, et prévenir la perte d'autonomie.

C'est pourquoi en complément du bail locatif, les locataires bénéficient d'une gamme de services mis en place par AÉSIO Santé Sud Rhône-Alpes et profitent de la présence régulière d'un référent de vie sociale dont le cœur de la mission est de faciliter le quotidien et d'apporter sécurité et lien social à tous.

Afin de favoriser le bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie des seniors, cet accompagnateur proposera un programme d'ateliers de prévention tout au long de l'année sur les thèmes prioritaires tels que l'alimentation, l'activité physique et la prévention des chutes, le sommeil, la mémoire, ...

Les personnes âgées bénéficieront également d'un accompagnement et de conseils personnalisés dans leurs parcours de soins, grâce à l'appui des établissements mutualistes de santé du groupe et des structures de soins locaux.

Le maintien des liens sociaux joue également un rôle majeur dans le bien vieillir. Le référent de la vie sociale remplira cette mission, à travers des activités, l'organisation d'événements qu'il proposera tout en respectant l'indépendance et l'intimité de chacun.



André BOURRETTE nous a quitté...

André BOURRETTE était un homme assidu et rigoureux dans tout ce qu'il entreprenait. Son caractère volontaire et combatif pour surmonter les difficultés, lui a permis d'être Conseiller Municipal pendant 30 ans de 1965 à 1995. Il a été Maire de notre commune de 1978 à 1983, et également Président du Syndicat des eaux de la Plaine de Valence.



Il a œuvré pour construire l'une des premières stations d'épuration et a veillé à sa maintenance. Il a activement participé à la création de la zone artisanale en accueillant de nombreuses entreprises.

André BOURRETTE a été receveur des postes sur la Commune pendant 20 ans. Il était serviable, bon vivant il appréciait les bons repas en famille. Il aimait blaguer et faire rire. Il adorait conduire, bricoler, jardiner, lire et participer aux thés dansants.

Nul doute que sa plus grande fierté aura été d'officier le mariage de ses 3 enfants : Didier, Denis et Béatrice.

André BOURRETTE nous a quitté à la fin du mois de janvier. Nous adressons à sa famille, toute nos condoléances et notre amitié.



Gilles GHERSI nous a tiré sa révérence dimanche 28 mars 2021 suite à une grave maladie, il allait avoir 62 ans. Cet enfant du pays à l'âme artistique était promis un avenir professionnel tout tracé en reprenant l'entreprise familiale de bijouterie joaillerie à MALISSARD.

La perte de la mobilité sensible de ses doigts l'en a empêché. Chance ou Malchance, en 1993, une autre porte lui ouvre d'autres champs du possible dans l'art et la peinture. Ce moyen d'expression sera pour Gilles une révélation et une thérapie idéale dont il n'osait rêver.

En déménageant sur Valence il installe un atelier qui sera son refuge de création sur fond musical inspirant comme Bruce Springsteen... En 2014 il dépose sur sa page Facebook ses œuvres inspirées de faits marquants d'actualité (il aime épingler la société !).

Voilà qu'une petite voix venant de l'autre bout du monde s'intéresse à son travail et l'invite à venir chez elle à Séoul pour présenter ses toiles. C'est un déclic et une reconnaissance inespérée pour Gilles. De cette rencontre incroyable « Hye Riong Lee » sera son agent et organisera en Corée-du-Sud, plusieurs expositions. Il devient une figure française très appréciée, et sa notoriété sera florissante au pays du matin calme.

Surgit enfin quelques timides reconnaissances dans notre région : Il expose à l'Orangerie de Montéleger, à Entraigues-sur-Volane et à la bourse du travail de Valence.

Gilles est parti vers d'autres horizons en nous laissant une traînée de tableaux souvent très gais et colorés. Il est allé rejoindre ses personnages imaginaires qu'il affectionnait tant.



Distribution du bulletin

Afin de limiter le coût du bulletin Municipal, les élus de Nouvel Élan pour Malissard, ont décidé de faire eux même la distribution du bimensuel, cela permettant également de rencontrer nos concitoyens dans les différents quartiers de la Commune.

Seul, à pied, à vélo ou en famille, les élus se transforment en facteur le temps d'une petite heure de balade. Les enfants et petits-enfants de ceux-ci adorent les aider...



Marché



Nous souhaitons la bienvenue à Vianney ADAM, qui a rejoint notre marché du mercredi matin et qui vous propose la vente de son miel.

Le traiteur de « **MM un chef à la maison** » s'appelle **Mickael MAISONNEUVE**. Nous lui présentons toutes nos excuses pour l'erreur commise dans la Mag'LISSARD n°3



DÉMÉNAGEMENT

Marco GUFFANTI va intégrer son nouveau cabinet le 1^{er} mai prochain. Vous le retrouverez, dans l'ancien local du relais d'assistantes maternelles, sur la place Emile COURTHIAL.



ERRATUM

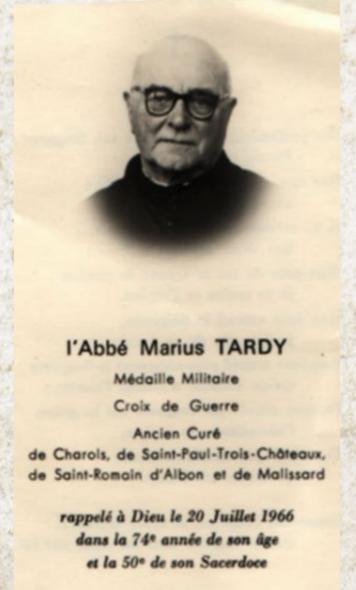
M. Julien SCHIMEL,

L'adresse mail de Julien SCHIMEL, conseiller immobilier indépendant est julien.schimel@safti.fr

Nous lui adressons toutes nos excuses pour l'erreur commise dans le précédent bulletin municipal.



Hommage au curé Marius Jean TARDY



Né à Terrenoire (42) en-1892, il a été nommé à Malissard en 1947 en remplacement du curé Chabert, et s'est retiré en 1964 à la villa St Félix à Valence (sœurs). Il est décédé le 20 juillet 1966 et a été enterré sous la grande croix du cimetière de Malissard avec le curé Rey.

Blessé de guerre (14-18), Marius Jean TARDY avait été amputé d'une jambe. Certains anciens de Malissard se souviennent peut-être de cet homme qui boitait un peu car il avait en fait une jambe de bois, invisible sous sa grande soutane. Il a baptisé de nombreux Malissardois catholiques de l'époque et enseigné le catéchisme. Il a été remplacé par le père Maurice Roux, qui fut le dernier curé de la paroisse de Malissard.





Bibliothèque Municipale

La Bibliothèque a fonctionné normalement depuis septembre, sauf pendant le confinement du mois de novembre.

Les mesures sanitaires nécessaires pour l'accueil du public et des élèves restent appliquées :

- Port du masque pour tous à partir de 6 ans
- Gel hydroalcoolique
- Stockage des documents rapportés pour mise « en quarantaine » le temps requis.
- Aération des locaux.

Un échange de plus de 500 documents a été réalisé tout début avril avec la médiathèque départementale.

La bibliothèque de Malissard a bénéficié d'un don de bacs de rangement pour les livres de la part de la médiathèque de prêt de Valence, suite à son installation à Latour-Maubourg. Ces bacs ont été remis à neuf, par M. Gilles Escoffier qui les a surélevés, et par l'équipe de bénévoles qui les a repeints.

Le catalogue du fonds de la bibliothèque est consultable en ligne à l'adresse : <https://bibliotheque-malissard.fr>.

Il est possible de réserver des documents à partir de ce site. Pour plus de renseignements, venez nous voir !

Les horaires d'ouverture au public sont :

- Lundi de 16 h 15 à 18 h
- Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h
- Samedi de 10 h à 12 h

Pendant les vacances scolaires les horaires sont :

- Mercredi de 9 h30 à 12 h
- Samedi de 10 h à 12 h

Toute modification d'horaire est signalée par affichage à la bibliothèque et sur le panneau lumineux de la mairie.

Soyez les bienvenus !

Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 juin 2021. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début juillet.

Association Sports et Loisirs

À la suite de la démission de la présidente Chantal COTTET pour raison familiale, le conseil d'administration de Sports et Loisirs a décidé d'élire Christine SANIAL pour prendre le relais.

Elle a occupé des postes dans des conseils d'administration en tant que trésorière et présidente dans diverses associations.

Malissardoise depuis 26 ans, elle désire faire le maximum pour le bien-être de tous et aussi pour que Sports et Loisirs reste une belle association où il fait bon vivre, en suivant le chemin que Chantal a tracé.

Vous pouvez aider MALI'CHOEUR !

Mali'chœur est toujours en repos forcé à son grand regret, mais il faut vivre avec son temps !

Le Conseil d'Administration profite justement de ce temps libre pour dépoussiérer nos documents officiels (statuts, règlement intérieur...).

Mais nous travaillons également sur nos archives et essayons de collecter un maximum d'informations concernant l'histoire de la chorale, depuis son ouverture aux voix féminines et changement de nom de Vocal'Hom à Mali'chœur, en juillet 2005. Anciens choristes ou pas, avez-vous dans vos tiroirs des photos, des programmes précieusement gardés que nous pourrions copier ? Si c'est le cas, la secrétaire Gill AGOPIAN se fera une joie de les récupérer. (07 61 20 48 10)

Nous espérons vivement reprendre les répétitions à la rentrée afin de pouvoir vous présenter de nouveau, avec notre chef exubérant, un concert de qualité au profit du Téléthon !



Les nouvelles du Club Pédestre

Après avoir repris nos randonnées au mois de mars, voilà qu'un nouveau confinement nous a stoppé dans notre élan.

Mais les membres du Conseil d'Administration ont décidé de continuer à marcher, à proposer de petites randonnées pour nous aérer dans le strict respect des recommandations sanitaires et pour garder le lien social.

Les animateurs se sont « démenés » pour trouver des petits parcours dans le rayon des 10km autour du village, ce qui n'a pas été simple mais les responsables des 4 groupes (avec leurs animateurs) ont réussi à trouver des marches pour les 3 derniers mardis d'avril, l'occasion pour nos adhérents de redécouvrir des lieux qui nous sont proches comme Montéléger, Fauconnière, Soyons, Barcelone...

Ce sera encore plus difficile si cette limitation à 10km devait durer.

Chacun est bien conscient que nous devons œuvrer à éviter la propagation de ce sacré virus même si les mesures sont contraignantes, mais c'est le prix à payer pour que le club puisse continuer à vivre.

Nous avons commencé ce nouveau protocole le mardi 13 avril et tous les randonneurs présents étaient ravis de pouvoir se retrouver malgré tout.



